



Règlement la Burgienne

Randonnées et Course d'orientation Enfants



ARTICLE 1 : Cet événement est organisé par le club de l'Entente Athlétique Bressane. En tant qu'organisateur, l'EAB et ses préposés sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via IAAC assurances.

Cette 8ème édition se déroulera le dimanche 18 Octobre 2026.

ARTICLE 2 : Parcours et tarif

Départ et arrivée : parc de loisirs de Bouvent, 01000 Bourg en Bresse

- Randonnées

3 parcours seront proposés : 5km, 10km et 15km (distances approximatives, parcours pouvant évoluer en fonction de l'état des sentiers empruntés)

Les inscriptions sont payantes à partir de 16 ans soit 11€.

- Course d'orientation enfant

2 cartes différentes : Une chasse aux trésors pour les plus jeunes (énigmes pour aider à trouver les balises) et une course d'orientation pour les plus grands jusqu'à 15 ans. Animation proposée sur le parcours du 5 km. Un enfant seul ne peut participer.

Pour toute inscription adulte à l'une des randonnées, la participation à la course d'orientation pour les enfants sera au tarif de 6€. Il est possible d'inscrire maximum 4 enfants par marcheur.

La carte sera remise sur le stand du club le matin à partir de 9h. Le code secret devra être donné sur le même stand à la fin de votre parcours. Il vous permettra peut-être d'obtenir le trésor. Le retour sur le stand doit être obligatoirement fait avant 11h.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription

- Certificat médical (Article L. 231-3 du Code du Sport) : Il n'est pas demandé de certificat médical car la Burgienne n'est pas un événement chronométré. Les inscrits souhaitant courir le feront sous leur propre responsabilité.

- Assurance : Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres engagés de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les engagés participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, COVID 19 ...) sans remboursement obligatoire. Toute inscription incomplète (absence de bulletin d'inscription, certificat médical, licence ou règlement) ne pourra être enregistrée et le concurrent ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course.

- Site d'inscription en ligne jusqu'au dimanche 18 octobre 08h45 :

<https://in.yaka-inscription.com/laburgienne2026>

- Inscription possible le samedi 17 octobre de 14h à 18h (Brico Cash, 100 avenue Amédée Mercier 01000 BOURG EN BRESSE) ou le dimanche, parc de loisirs de Bouvent de 7h à 8h45.

ARTICLE 4 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit (même en cas d'annulation de l'épreuve). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la manifestation. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 5 : Modalités d'organisation des épreuves

- Le t-shirt : En aucun cas le t-shirt ne doit être modifié, les partenaires qui y figurent doivent rester visibles.
- Temps maximum : le tour doit être effectué en 180 minutes maximum.
- Les bénévoles de l'Organisation veilleront au bon déroulement des épreuves. Le pouvoir de décision du responsable de l'organisation est sans appel.
- Les participants s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de l'événement (pass sanitaire, port du masque, distanciation sociale ...).

ARTICLE 6 : Règles de sécurité

- Sécurité sur le parcours : Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur par le canal de ses « signaleurs ». Les « signaleurs » pour votre sécurité veilleront au respect de ces règles.
- Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours et aux participants.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

Par sa participation, chaque participant autorise expressément les organisateurs à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

ARTICLE 8 : Lot aux participants

- Randonnées : Un t-shirt sera offert aux inscriptions payantes sur la manifestation (marches et relais) dans la limite des pièces disponibles. (pas de maillot pour les moins de 16 ans)
- Animation enfants : un lot remis aux 150 premiers enfants qui auront trouvé le code secret.

ARTICLE 9 : Modification règlement : Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

ARTICLE 10 : Acceptation expresse

Le fait de s'inscrire à cette épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Plus d'informations : www.laburgienne.com